Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 5 octobre 2021.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h01.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants : Monsieur Richard Lestage, au poste no 1 Monsieur Alain Lestage, au poste no 2 Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3 Monsieur François Ledoux, au poste no 6 Étaient absents les membres du conseil suivants : Monsieur Alexandre Brault au poste no 4

Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5, n'habite plus le territoire, ce qui le rend inhabile à siéger sur le Conseil.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-10-263 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Ledoux, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté cidessous.

န္တာ ADOPTÉE 😪

લ્ય લ્ય લ્ય લ્ય

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021
- 3.3 Avis de motion précédant l'adoption du règlement 325-2021
- 3.4 Adoption du projet de règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
- 3.5 Avis de motion précédant l'adoption du règlement 4201-2021
- 3.6 Adoption du projet de règlement 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats
- 3.7 Adoption du règlement 369-2021-2 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme
- 3.8 Adoption du règlement numéro 1206-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018
- 3.9 Adoption du second projet de règlement 1207-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus)
- 3.10 Adoption du règlement 238-2021 concernant la circulation routière, la vitesse, le stationnement et la sécurité (Retiré)
- 3.11 Adoption de la politique familiale 2022-2024

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Inscription au système de gestion des archives GALA
- 4.2 Adoption du calendrier de conservation
- 4.3 Adoption du plan de classification
- 4.4 Offre de services pour la gestion du réseau informatique
- 4.5 Achat de tablettes intelligentes pour les membres du Conseil
- 4.6 Achat de la suite Microsoft 365 et de la formation d'utilisation pour les membres du conseil municipal et de l'administration
- 4.7 Affichage de poste pour le remplacement du congé de maternité de la réceptionniste et technicienne de loisirs
- 4.8 Offre de service pour le graphisme de la politique familiale
- 4.9 Acceptation de l'offre d'achat du CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec pour la vente du terrain 3 415 310

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Adoption des comptes à payer
- 5.2 Demande de subvention au PAVL pour le volet Soutien
- 5.3 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre
- 6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS
- 7 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE
- 8 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie
- 9.2 Démission du pompier Alexandre Pratte

10 TRAVAUX PUBLICS

10.1 Octroi d'un contrat à Génexco pour la réalisation des plans et devis préliminaires pour la réfection de la route Édouard VII et du chemin Ruisseau-des-Noyers

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ

12 HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.1 Lancement de l'appel d'offres pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation
- 12.2 Octroi du contrat pour la gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14 BIBLIOTHÈQUE

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 15.1 Demande de commandite du tournoi de hockey de Napierville
- 15.2 Soutien financier pour le mois de sensibilisation au cancer du sein
- 15.3 Partenariat au projet de cuisines collectives de Sourire Sans fin
- 16 VARIA
- 17 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 PROCHAINE RENCONTRE (23 novembre 2021)
- 19 CLÔTURE DE LA SÉANCE

લ્ય લ્ય લ્ય લ્ય

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

<u>Résolution 2021-10-264 – Adoptant le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021</u>

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2021, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procèsverbal de la séance ordinaire du 14-09-2021 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE രു

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021

<u>Résolution 2021-10-265 – Adoptant le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021</u>

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 septembre 2021, il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30-09-2021 tel que présenté et rédigé.

န္တာ ADOPTÉE ဇဒ

3.3. Avis de motion précédant l'adoption du règlement 325-2021

Résolution 2021-10-266 – Dépôt de l'avis de motion précédant l'adoption du règlement 325-2021

Monsieur François Ledoux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, le règlement numéro 325-2021 établissant les tarifs pour les biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

L'objet de ce règlement est d'actualiser les tarifs des différents biens et services rendus par la municipalité en fonction de chacun des départements et d'établir les modalités de location de salles et de remboursement d'activités le cas échéant.

മ ADOPTÉE രു

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.4. Adoption du projet de règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Résolution 2021-10-267 – Dépôt du projet de règlement 325-2021 sur la tarification des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par la Loi sur les compétences municipales (C-47.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur peut établir une tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 325-2021 intitulé « Règlement sur la tarification des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

နာ ADOPTÉE ဇဒ

3.5. Avis de motion précédant l'adoption du règlement 4201-2021

Résolution 2021-10-268 – Dépôt de l'avis de motion précédent l'adoption du règlement 4201-2021

Madame Marie-Ève Boutin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, le règlement numéro 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'apporter certaines corrections techniques et ajustements d'ordre administratif, notamment en lien avec les interventions devant faire l'objet d'un permis ou d'un certificat, ainsi que la grille tarifaire.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.6. Adoption du projet de règlement 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats

<u>Résolution 2021-10-269 – Dépôt du projet de règlement numéro 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats visant notamment à fixer les modalités d'émission des permis et certificats requis dans le cadre d'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 4200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 4200-2018 afin d'apporter certaines corrections techniques et ajustements d'ordre administratif, notamment en lien avec les interventions devant faire l'objet d'un permis ou d'un certificat, ainsi que la grille tarifaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2021:

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le projet de règlement numéro 4201-2021 intitulé « Règlement numéro 4201-2021 amendant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats (modifications administratives et techniques) » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

3.7. Adoption du règlement 369-2021-2 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme

<u>Résolution 2021-10-270 – Adoptant le règlement numéro 369-2021-2 modifiant le règlement numéro 369-2021 sur le plan d'urbanisme</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire via le règlement numéro 369-2018 entré en vigueur le 29 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 369-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-10-2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été présentés à la séance régulière du 14 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin de recueillir les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents d'adopter le règlement numéro 369-2021-2 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme (concordance au règlement de la MRC numéro URB-205-10-2019) » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

മ ADOPTÉE രു

3.8. Adoption du règlement numéro 1206-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018

<u>Résolution 2021-10-271 – Adoptant le règlement numéro 1206-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018</u>

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-12-2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du 14 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin de recueillir les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne contient pas de dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 1206-2021 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (concordance au règlement de la MRC URB-205-12-2020) » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

န္တာ ADOPTÉE ဇဒ

3.9. Adoption du second projet de règlement 1207-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus)

Résolution 2021-10-272 – Adoptant le second projet de règlement 1207-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus)

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier des dispositions relatives aux arbres, aux piscines et à certaines constructions et bâtiments accessoires:

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du 14 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte de pandémie et de l'arrêté ministériel applicable, le Conseil a tenu une procédure de commentaires écrits afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le second projet de règlement numéro 1207-2021 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Omnibus) » tel que présenté en pièce justificative de la séance.

ADOPTÉE രു

3.10. Adoption du règlement 238-2021 concernant la circulation routière, la vitesse, le stationnement et la sécurité

Point reporté à une séance ultérieure.

3.11. Adoption de la politique familiale 2022-2024

Résolution 2021-10-273 – Adoptant la politique familiale 2022-2024 et son plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'est engagée à adopter une politique familiale pour sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié du Programme de soutien aux politiques familiales municipales tel que détaillé dans la Convention d'aide financière 2015-2016 entre le ministère de la Famille et la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rédaction de la politique familiale et de son plan d'action sont terminés;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'APPROUVER la politique familiale et son plan d'action 2022-2024 tel que présentés en pièces justificatives de la séance;

D'AUTORISER la directrice générale à déposer et signer les documents nécessaires à cette fin avec le ministère de la Famille du Québec;

D'ENGAGER la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à mettre sur pied un comité de suivi de la politique afin d'assurer la mise en œuvre des engagements inscrits dans le plan d'action 2022-2024.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Inscription au système de gestion des archives GALA

Résolution 2021-10-274 – Autorisant l'inscription de la Municipalité au système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE le règlement de délégation de pouvoirs ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle Arcoite, à :

SIGNER le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

SOUMETTRE ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

മ ADOPTÉE രു

4.2. Adoption du calendrier de conservation

Résolution 2021-10-275 – Adoptant le calendrier de conservation des documents de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour son calendrier de conservation des documents approuvé en 1999;

CONSIDÉRANT QUE la firme HB archivistes a élaboré un calendrier de conservation qui répond spécifiquement aux besoins de la Municipalité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents; d'adopter le calendrier de conservation tel que proposé par HB archivistes en pièce justificative de la séance.

နာ ADOPTÉE ဇဒ

4.3. Adoption du plan de classification

Résolution 2021-10-276 – Adoption du plan de classification de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite adopter un plan de classification des documents produits et reçus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un plan de classification des documents municipaux constitue un des éléments de base de la saine gestion documentaire d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un plan de classification permet notamment d'améliorer le classement des dossiers, quels que soient leur nature et support, de favoriser l'accès à l'information en accélérant l'identification et le repérage des documents et renseignements qu'ils contiennent, d'assurer la sécurité des documents et de favoriser la prise de décision ainsi que la mise en œuvre d'actions de manière plus rapide et efficace;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un plan de classification des documents municipaux permettra à la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur d'accroître son efficacité administrative dans l'accomplissement de ses activités

CONSIDÉRANT QUE la firme HB archivistes a élaboré, en collaboration avec l'équipe administrative, un plan de classification qui répond spécifiquement aux besoins de la Municipalité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents; d'adopter le plan de classification tel que proposé par HB archivistes en pièce justificative de la séance.

ဢ ADOPTÉE ເ≪

4.4. Offre de services pour la gestion du réseau informatique

Résolution 2021-10-277 – Approuvant l'offre de services de Hamster pour la gestion du réseau informatique

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite actualiser les services de gestion de son réseau informatique afin d'être plus autonome;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Hamster – Buro & Cie				
Services	Nombre d'appareils	Coûts/appareil	Total	
Poste de travail	10	25\$/mois	250\$/mois	
Serveur	1	125\$/mois	125\$/mois	
Backup du serveur	1	100\$/mois	100\$/mois	
Équipement réseau	4	25\$/mois	100\$/mois	
Cellulaires et tablettes	10	10\$/mois	100\$/mois	
Total mensuel			675\$	
Configuration et installation			425\$	

MS Solutions			
Services	Nombre d'appareils	Coûts/appareil	Total
Poste de travail	10	99\$/mois	900\$/mois
Serveur	1	50\$/mois	50\$/mois
Site supporté	1	50\$/mois	50\$/mois
Technicien informatique présent	À l'heure	58\$	Au besoin
Service urgence 24/7	Par intervention	350\$	Au besoin
Total mensuel			1,090\$

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'offre de services de Hamster – Buro & Cie pour la gestion du réseau informatique au coût approximatif de 675\$/mois.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

4.5. Achat de tablettes intelligentes pour les membres du conseil municipal

Résolution 2021-10-278 – Autorisant l'achat de tablettes intelligentes pour les membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil doivent avoir accès à un appareil électronique pour consulter les documents des séances;

CONSIDÉRANT QUE les appareils actuellement utilisés sont désuets et difficiles à transporter;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau Conseil entrera en fonction cet automne et aura besoin de matériel pour répondre à ses obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention du Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de Covid-19 visant à soutenir les dépenses liées aux mesures sanitaires et à l'accessibilité au travail à distance;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser l'achat de sept (7) tablettes intelligentes pour les membres du Conseil pour un budget maximal de 8000\$.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

4.6. Achat de la suite Microsoft 365 et de la formation d'utilisation pour les membres du Conseil et l'équipe administrative

<u>Résolution 2021-10-279 – Autorisant l'achat de la suite Microsoft 365 pour les membres du conseil municipal et de l'équipe administrative</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention du Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de Covid-19 visant à soutenir les dépenses liées aux mesures sanitaires et à l'accessibilité au travail à distance;

CONSIDÉRANT QUE la suite Microsoft 365 permet d'accéder aux courriels des membres du conseil et donne accès à un nuage pour le stockage des données de la séance;

CONSIDÉRANT QUE la suite Microsoft 365 permet le travail à distance en temps réel sur des documents partagés, assure la mise à jour des applications de la suite Office et réponse aux besoins des membres de l'équipe administrative;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat de la suite Microsoft 365 de base pour les membres du Conseil et Microsoft 365 standard pour les membres de l'équipe administrative;

D'OFFRIR la formation adéquate pour son utilisation.

മ ADOPTÉE രു

4.7. Affichage de poste pour le remplacement du congé de maternité de la réceptionniste et technicienne de loisirs

Résolution 2021-10-280 – Autorisant l'affichage de poste pour combler le remplacement de congé de maternité de la réceptionniste et technicienne de loisirs

CONSIDÉRANT QUE la réceptionniste et technicienne de loisirs sera en congé de maternité à compter du 3 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE son poste doit être comblé pour la période de congé;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à afficher

l'ouverture de poste pour le remplacement de congé de maternité de la réceptionniste et technicienne de loisirs.

ဢ ADOPTÉE ເ≪

4.8. Offre de services pour le graphisme de la politique familiale

Résolution 2021-10-281 – Autorisant l'octroi d'un contrat à Girard.Roy pour la réalisation du graphisme de la politique familiale

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la politique familiale nécessite un travail de mise en page et de graphisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité souhaitait travailler avec des entreprises locales ou des résidents pour la réalisation du graphisme;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Girard.Roy:

Service	Coût
Conception et réalisation	3,150\$ + taxes
Prise de photos d'enfants et de	900\$ + taxes
familles de Saint-Jacques	
Impression de 30 brochures	275\$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'un budget de 10,500\$ pour la réalisation de la Politique familiale;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Girard.Roy pour la réalisation du graphisme de la Politique familiale au coût de 4,325\$ plus taxes.

മ ADOPTÉE രു

4.9. Acceptation de l'offre d'achat du CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec pour la vente du terrain 3 415 310

Résolution 2021-10-282 – Acceptant l'offre d'achat du CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec du terrain 3 415 310 au coût de 100,000\$

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de vendre un terrain au CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec pour favoriser l'implantation d'un CPE sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue d'une somme de 100,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec s'engage à procéder à ses frais, à la décontamination du sol;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre d'achat du CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec pour le terrain numéro 3 415 310 s'élevant à 100,000\$;

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse à signer tous les documents nécessaires à l'officialisation de la vente.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1. Adoption des comptes à payer

Résolution 2021-10-283 – Adoptant des comptes à payer pour le mois de septembre 2021

Il est proposé par monsieur Alain Lestage, appuyé par monsieur Richard Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2021.

മ ADOPTÉE രു

5.2. Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme PAVL

Résolution 2021-10-284 – Autorisant la directrice générale à déposer une demande de subvention pour le volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité, madame Isabelle Arcoite, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles,

DE CONFIRMER son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur;

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE രു

5.3. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre

Résolution 2021-10-285 – Autorisant le dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier est tenu de déposer au moins quatre semaines avant la séance d'adoption du budget, deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors des années d'élection générale, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard à la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Monsieur Richard Lestage propose le dépot les états comparatifs des revenus et des dépenses pour les mois de janvier à septembre de l'année 2021.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Monsieur Richard Lestage tient à remercier les gens des services et des associations de s'être impliqués dans les 4 dernières années.

Madame Marie-Ève Boutin exprime que la friperie va super bien, qu'il y a eu de nouveaux arrivages. Ouvert le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 18h à 21h. On accepte les dons dans la boîte rouge. Pour les plus gros dons, communiquer avec Mme Boutin ou Mme Levac.

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

Remerciements généraux aux bénévoles qui sont les piliers de notre société.

Demande aux citoyens d'aller voter aux élections municipales.

Point sur la cuisine collective pour demander aux gens qui auraient des chaudrons qui ne serviraient plus, de les remettre pour le projet de Sourire sans fin. Venir les porter à la friperie ou au Centre communautaire.

8. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h36

Fin de la période de questions : 19h39

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1. Approbation et autorisation de signature du projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie

Résolution 2021-10-286 – Refusant la signature du projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention des incendies

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal, toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du même article 569.1, le secrétairetrésorier de la MRC doit transmettre une copie du projet d'entente à chaque municipalité locale, accompagné d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente dont le contenu est identique à celui du projet doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie soumis par la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité locale ne souhaite pas être liée au services de prévention des incendies de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la période de cinq (5) ans prévue au projet d'entente;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolution MAJORITAIREMENT par les conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur :

DÉCLARE son désintérêt quant à la délégation de compétence en matière de prévention incendie;

REJETE le projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie tel que soumis par la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE രു

Le vote est demandé :

Poste	Vote
Richard Lestage – Conseiller 1	Pour
Alain Lestage – Conseiller 2	Contre
Marie-Ève Boutin – Conseillère 3	Pour
François Ledoux – Conseiller 6	Contre
Lise Sauriol - Mairesse	Contre

9.2. Démission du pompier Alexandre Pratte

Résolution 2021-10-287 – Approuvant la démission du pompier Alexandre Pratte du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT son manque de disponibilité;

CONSIDÉRANT la lettre de démission remise au directeur SSI le 22 septembre dernier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la démission du pompier Alexandre Pratte du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

Le directeur SSI et le Conseil tiennent à remercier M. Alexandre Pratte de son intérêt et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Octroi d'un contrat pour la préparation de plans et devis préliminaire pour la demande de subvention PAVL

Résolution 2021-10-288 – Autorisant l'octroi d'un contrat à Génexco pour la réalisation de plans et devis préliminaires pour le dépôt de la demande de subvention PAVL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets

CONSIDÉRANT QUE les critères de recevabilité de la demande de subvention PAVL exigent le dépôt des plans et devis des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis doivent être réalisés par une firme d'ingénierie possédant l'expertise appropriée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Génexco possède déjà une grande connaissance du territoire et des besoins de réfection;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera partiellement couverte par la subvention PAVL si la Municipalité se qualifie;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer un contrat à Génexco pour la réalisation des plans et devis pour la route Édouard VII et le chemin Ruisseau-de-Noyers au coût respectif de 13,365\$ et 15,496.25\$ plus taxes.

ഇ ADOPTÉE രു

La dépense sera imputée au poste budgétaire d'honoraires professionnels de voirie.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – lots 2 711 566 et 2 711 567 du cadastre du Québec

Résolution 2021-10-289 – Appuyant le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour les lots 2 711 566 et 2 711 567 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des propriétaires respectifs des lots 2 711 566 et 2 711 567 du Cadastre du Québec à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) en vue d'échanger des parties de lot d'une superficie chacune de 0,16 hectare;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA), un tel projet de lotissement

et d'aliénation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ et que cette demande doit être accompagnée d'une résolution de recommandation de la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour finalité l'intégration de constructions accessoires à l'immeuble d'usage résidentiel du 629, route Édouard-VII, soit un système de traitement autonome des eaux usées et un garage détaché;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'aliénation, les superficies des deux lots concernés, ainsi que leur usage spécifique, demeureraient les mêmes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 711 566 est situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré sans aucun potentiel agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aurait aucun impact négatif sur la pratique de l'agriculture sur le lot 2 711 567 et dans le secteur avoisinant;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès de la MRC des Jardinsde-Napierville, la demande serait conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'appuyer la demande d'autorisation des propriétaires respectifs des lots 2 711 566 et 2 711 567 du Cadastre du Québec à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) en vue d'échanger des parties de lot d'une superficie chacune de 0,16 hectare.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1. Lancement de l'appel d'offres pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation

Résolution 2021-10-290 – Autorisant le lancement de l'appel d'offres pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et trois puits d'observation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît un manque d'eau important en raison de l'incapacité de son puits principale (P-1) à fournir les débits minimums quotidiens aux personnes raccordées au service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation est recommandée par la firme d'ingénierie pour augmenter le niveau d'alimentation en eau potable du réseau d'aqueduc;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de lancer l'appel d'offres public pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation.

മ ADOPTÉE രു

12.2. Octroi du contrat pour la gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Résolution 2021-10-291 – Octroyant le contrat de gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées à Aquatech

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres publics AO3082021 pour services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services et qe celle-ci s'est avérée conforme pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constitué un comité de sélection pour évaluer les offres reçues;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité est en pièce justificative de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'évaluation confirme que l'offre reçue a obtenu le pointage de 70 ou plus permettant l'ouverture de l'enveloppe de prix :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix de la soumission	Pointage final
Aquatech	92/100	256,377.15\$	5.54

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

QUE la Municipalité accorde le mandat de services professionnels pour la gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées des années 2022-2023-2024 à la firme ayant obtenu le meilleur pointage soit Aquatech au coût de 256,377.15\$ pour les trois ans, incluant les taxes;

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les documents requis.

ഇ ADOPTÉE രു

13. .LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15.1. Demande de soutien pour le tournoi de hockey Inter-Régional HMB de Napierville

Résolution 2021-10-292 – Autorisant l'appui au comité organisateur du Tournoi de hockey de Napierville

CONIDÉRANT QUE le comité organisateur du Hockey mineur Beaujeu de Napierville sollicite un appui de la municipalité pour l'organisation du tournoi inter-régional de la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT les différents modèles de partenariat proposé par l'organisme;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'accepter de verser un don à Hockey mineur Beaujeu au montant de 150\$.

മ ADOPTÉE രു

15.2. Demande de soutien financier pour la Fondation du cancer du sein du Québec

Résolution 2021-10-293 – Autorisant l'achat de 25 ampoules roses pour soutenir la Fondation du cancer du sein du Québec

CONSIDÉRANT QUE le mois d'octobre est le Mois de la sensibilisation au cancer du sein:

CONSIDÉRANT QUE la Fondation cancer du sein du Québec offre la possibilité de se procurer des ampoules roses en soutien en soutien à la cause;

CONSIDÉRANT QUE les ampoules peuvent être installées durant le mois d'octobre à l'extérieur des bureaux municipaux pour afficher le soutien à la cause;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents,

D'AUTORISER l'achat de 25 ampoules roses au coût de 200.00\$ en soutien à la Fondation du cancer du sein du Québec.

DE DISTRIBUER les ampoules aux citoyens.

န္ကာ ADOPTÉE ဇၖ

15.3. Demande de partenariat pour Sourire Sans Fin

<u>Résolution 2021-10-294 – Autorisant l'appui aux activités culinaires de l'organisme Sourire Sans Fin</u>

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Sourire Sans fin sollicite l'appui de la municipalité pour organiser des activités de cuisine collectives;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat proposé en est un de prêt de local équipé d'une cuisine pour permettre la tenue des activités dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les activités de cuisine collectives proposées s'adressent aux citoyens et favorisent leur participation active;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

D'AUTORISER le prêt du local des séances de conseil municipal gratuitement à l'équipe des activités alimentaires de l'organisme Sourire Sans fin dans le cadre d'un partenariat pour l'année 2022;

D'OCTROYER un budget de 100\$ pour l'achat de denrées de base tel que sel, poivre, épices, condiments, sauces, etc. pour servir à la confection des recettes.

മ ADOPTÉE രു

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h59

Remerciement des conseillers et de la mairesse pour le travail des quatre dernières années et l'engagement pour les prises de décisions.

Fin de la période de questions : 20h00

18. PROCHAINE RENCONTRE (23 novembre 2021)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-10-295 - Adoptant la levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur François Ledoux, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20h01.

	_
Lise Sauriol, mairesse	
	_
Isabelle Arcoite, secrétaire-trésorière	
ഇ ADOPTÉE രു	